

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom commercial : DIFENARD
Type de produit : Biocide
Numéro d'enregistrement : BE 2012-0006; 48/12/L-000
Groupe de produits : Produit

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Professionnels formés
Utilisation de la substance/mélange : Appât sous forme de pâte, de couleur bleue, prêt à l'emploi rodenticide sans odeur perceptible avec un agent amérissant. Produit réservé aux professionnels de la lutte contre les souris, utilisation intérieure et extérieure.
Utilisation de la substance/mélange : Rodenticide

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Rentokil Initial Supplies
Liverpool
L33 7SR
Royaume-Uni

Ligne conseils produit: +44 (0)151 548 5050
E-mail: sds@rentokil.com

Contact national

Rentokil NV
Ingberthoeveweg 17
B-2630 Aartselaar
Belgique.

Numéro: 03/450.65.00
Fax: 03/458.20.07

Rentokil Luxembourg S.à.r.l.
Rue de la Chapelle 47
L-4967, Clemency
Luxembourg.

Numéro: +352 26 65 71

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +44 (0)1342 833 022

| Pays | Organisme/Société | Adresse | Numéro d'urgence | Commentaire |
|------------|---|---------------------------------------|------------------|-------------|
| Belgique | Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid | Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel | +32 70 245 245 | |
| Luxembourg | Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid | Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel | +352 8002 5500 | |

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Toxicité pour la reproduction, catégorie 1B H360D

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 2 H373

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Ce produit contient un composé anticoagulant. En cas d'ingestion en grande quantité, ce produit peut provoquer des saignements de nez et de gencives. Dans les cas graves, il y a risque d'ecchymoses, d'hématomes au niveau des articulations et du sang dans les urines et dans les selles.

DIFENARD

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS08

Mention d'avertissement (CLP) : Danger

Composants dangereux : Difénacoum

Mentions de danger (CLP) : H360D - Peut nuire au fœtus.
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes (sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence (CLP) : P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P314 - Consulter un médecin en cas de malaise.
P405 - Garder sous clef.
P501 - Éliminer le contenu/recipient conformément aux réglementations nationales/régionales applicables.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

| Nom | Identificateur de produit | % | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] |
|--|---|--------------|---|
| Wheat Flour substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires | | 25 - 50 | Non classé |
| Butylated Hydroxytoluene substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (BE) | (N° CAS) 128-37-0 (N° CE) 204-881-4 | 0.001 - 0.01 | Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410 |
| Difénacoum | (N° CAS) 56073-07-5 (N° CE) 259-978-4 (N° Index) 607-157-00-X | 0.005 | Repr. 1B, H360D Acute Tox. 1 (Inhalation), H330 Acute Tox. 1 (Dermal), H310 Acute Tox. 1 (Oral), H300 STOT RE 1, H372 Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1, H410 (M=10) |

Limites de concentration spécifiques:

| Nom | Identificateur de produit | Limites de concentration spécifiques |
|------------|---|---|
| Difénacoum | (N° CAS) 56073-07-5 (N° CE) 259-978-4 (N° Index) 607-157-00-X | (0 <C < 0.02) STOT RE 2, H373 (0.003 =<C < 100) Repr. 1B, H360D (0.02 =<C < 100) STOT RE 1, H372 |

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Premiers soins après inhalation : Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.

Premiers soins après contact avec la peau : Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.

DIFENARD

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

La phytoménadione, ou vitamine K1, est un antidote connu.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Sur le sol, balayer ou pelleter dans des conteneurs de rejet adéquats. Stocker à l'écart des autres matières.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des : Rayons directs du soleil. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.

Produits incompatibles : Bases fortes. Acides forts.

Matières incompatibles : Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Rodenticide.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

| Butylated Hydroxytoluene (128-37-0) | | |
|-------------------------------------|-----------------------------------|---|
| Belgique | Nom local | 2,6-Di-tert-butyl-p-crésol (vapeur et aérosol) # Di-tert-butyl-4-méthylphénol (damp en aérosol) |
| Belgique | Valeur seuil (mg/m ³) | 2 mg/m ³ |
| Wheat Flour | | |
| UE | Nom local | Flour dust |
| UE | Notes | sensitizer. (Year of adoption 2008) |

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle:

Eviter toute exposition inutile.

DIFENARD

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Protection des mains:

Porter des gants de protection.

Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--|----------------------------|
| État physique | : Solide |
| Couleur | : Bleu(e). |
| Odeur | : Aucune donnée disponible |
| Seuil olfactif | : Aucune donnée disponible |
| pH | : Aucune donnée disponible |
| Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) | : Aucune donnée disponible |
| Point de fusion | : Aucune donnée disponible |
| Point de congélation | : Aucune donnée disponible |
| Point d'ébullition | : Aucune donnée disponible |
| Point d'éclair | : Aucune donnée disponible |
| Température d'auto-inflammation | : Aucune donnée disponible |
| Température de décomposition | : Aucune donnée disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz) | : Ininflammable. |
| Pression de vapeur | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative de vapeur à 20 °C | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative | : Aucune donnée disponible |
| Masse volumique | : 1 - 1.2 g/ml |
| Solubilité | : Aucune donnée disponible |
| Log Pow | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, cinématique | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, dynamique | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés explosives | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés comburantes | : Aucune donnée disponible |
| Limites d'explosivité | : Aucune donnée disponible |

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Non établi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

DIFENARD

| | |
|----------------|--------------|
| DL50 orale rat | > 2000 mg/kg |
|----------------|--------------|

DIFENARD

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

| DIFENARD | |
|-------------------------------------|----------------------------|
| DL50 cutanée rat | > 2000 mg/kg |
| Butylated Hydroxytoluene (128-37-0) | |
| DL50 orale rat | > 2930 mg/kg |
| Difénacoum (56073-07-5) | |
| DL50 orale rat | 1.8 mg/kg |
| DL50 cutanée rat | 63 mg/kg |
| CL50 inhalation rat (mg/l) | 0.00346 - 0.005848 mg/l/4h |

| | |
|--|---|
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | : Non classé |
| Indications complémentaires | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | : Non classé |
| Indications complémentaires | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | : Non classé |
| Indications complémentaires | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Mutagénicité sur les cellules germinales | : Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Cancérogénicité | : Non classé |
| Indications complémentaires | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Toxicité pour la reproduction | : Peut nuire au fœtus. |
| Indications complémentaires | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) | : Non classé |
| Indications complémentaires | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) | : Risque présumé d'effets graves pour les organes (sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| Indications complémentaires | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Danger par aspiration | : Non classé |
| Indications complémentaires | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

| Butylated Hydroxytoluene (128-37-0) | |
|-------------------------------------|-------------|
| CL50 poisson 1 | > 0.57 mg/l |
| CE50 Daphnie 1 | 0.61 mg/l |
| Difénacoum (56073-07-5) | |
| CL50 poisson 1 | 0.064 mg/l |
| CE50 Daphnie 1 | 0.52 ml/l |

12.2. Persistance et dégradabilité

| DIFENARD | |
|------------------------------|-------------|
| Persistance et dégradabilité | Non établi. |

12.3. Potentiel de bioaccumulation

| DIFENARD | |
|------------------------------|-------------|
| Potentiel de bioaccumulation | Non établi. |

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement.

DIFENARD

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR) : Non applicable
N° ONU (IMDG) : Non applicable
N° ONU (IATA) : Non applicable
N° ONU (ADN) : Non applicable
N° ONU (RID) : Non applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : Non applicable
Désignation officielle de transport (IMDG) : Non applicable
Désignation officielle de transport (IATA) : Non applicable
Désignation officielle de transport (ADN) : Non applicable
Désignation officielle de transport (RID) : Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable
Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable
Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable
Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non
Polluant marin : Non
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

- Transport maritime

Aucune donnée disponible

- Transport aérien

Aucune donnée disponible

DIFENARD

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

- Transport par voie fluviale

Aucune donnée disponible

- Transport ferroviaire

Aucune donnée disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

| | FDS UE - Indiquer des adresses supplémentaires | Ajouté | |
|-----|---|---------|--|
| | Date d'émission | Modifié | |
| 1.2 | Utilisation de la substance/mélange | Modifié | |
| 1.2 | Catégorie d'usage principal | Modifié | |
| 2.1 | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] | Modifié | |
| 2.2 | Conseils de prudence (CLP) | Modifié | |
| 2.2 | Mentions de danger (CLP) | Modifié | |
| 3 | Composition/informations sur les composants | Modifié | |
| 16 | Autres informations | Modifié | |
| 16 | Abréviations et acronymes | Ajouté | |

Abréviations et acronymes:

| | |
|-------|---|
| REACH | Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006 |
| ADN | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures |
| ADR | Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route |
| IMDG | Code maritime international des marchandises dangereuses |
| IATA | Association internationale du transport aérien |
| RID | Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer |
| LD50 | Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) |
| EC50 | Concentration médiane effective |
| PBT | Persistant, bioaccumulable et toxique |
| CLP | Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008 |

Sources des données

: RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations

: The hazards associated with the mixture were calculated following the criteria for classification for each hazard class or differentiation in Parts 2 to 5 of ANNEX I REGULATION (EC) No 1272/2008 OF THE EUROPEAN PARLIAMENT AND OF THE COUNCIL.

Texte intégral des phrases H et EUH:

DIFENARD

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

| | |
|---------------------------|--|
| Acute Tox. 1 (Dermal) | Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 1 |
| Acute Tox. 1 (Inhalation) | Toxicité aiguë (par inhalation), catégorie 1 |
| Acute Tox. 1 (Oral) | Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 1 |
| Aquatic Acute 1 | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 1 |
| Aquatic Chronic 1 | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 1 |
| Repr. 1B | Toxicité pour la reproduction, catégorie 1B |
| STOT RE 1 | Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 1 |
| STOT RE 2 | Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 2 |
| H300 | Mortel en cas d'ingestion. |
| H310 | Mortel par contact cutané. |
| H330 | Mortel par inhalation. |
| H360D | Peut nuire au fœtus. |
| H372 | Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| H373 | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |
| H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

RI - SDS EU (REACH Annex II) CLP

Avant d'utiliser tout produit, il est nécessaire de s'assurer que son étiquette a été lue et comprise.

Les informations contenues dans le présente Fiche de Données de Sécurité sont, à notre connaissance, exactes et fiables au moment de leur publication. Les informations concernent uniquement le matériau spécifique désigné dans cette fiche de données de sécurité et peuvent ne pas être valable pour un tel matériau s'il est utilisé en association avec tout(s) autre(s) matériau(x) ou pour toute utilisation que celle qui est spécifiée dans le présent document. Rentokil Initial UK Ltd n'est pas responsable de l'utilisation du présent produit pour toute autre raison que celle décrite dans cette fiche de données de sécurité. Ceci n'affecte aucunement vos droits légaux. L'utilisateur doit s'assurer que les informations sont appropriées selon sa propre utilisation.

Copyright © (2019) Rentokil Initial plc, Rentokil Initial Power Centre, Unit A1 & A2 Link 10, Napier Way, Crawley, RH10 9RA. Royaume-Uni.

Téléphone : +44 (0) 1342 833022